

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 mars 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE - J. LAFAGE - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – S. JEAN - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD

Absents représentés : G. REQUENA par C. BRISSEOIS - S. SENEGA-SANCHEZ par S. BASSI-ALLEMAND - S. BERBEZIER par M. GROSSO - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

Absente : MC. FABRE DE ROUSSAC

19. Décisions du Maire

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération du 9 avril 2014 sur ces dispositions ;

Il appartient au conseil municipal :

De prendre acte des décisions ci-dessous :

14/01/19	1	Honoraires Dillenschneider camping le galet	1140 €
14/01/19	2	Préemption Martin	
31/01/19	3	Honoraires Dillenschneider camping le galet	300 €
31/01/19	4	Honoraires Dillenschneider révision PLU	540 €
07/02/19	5	Remboursement Marty Maurice travaux EDF	194,15€
11/02/19	6	Bail Emily Devanlay appartement 5 bd Anatole France mensuel	500 €
15/02/19	7	Avenant promesse bail construction bâtiment toiture photovoltaïque	
08/03/19	8	Honoraires Dillenschneider Ransinangue rédaction mémoire instance 1806328	1020 €

Il convient d'en prendre acte.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

PREND ACTE

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,
Le Maire, Yves MICHEL

